



Comité Technique Local Val d'Oise du 25 avril 2017

Compte-rendu des représentants CGT

**Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 :
CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1.**

Ordre jour :

- 1- Opérations de réorganisation du réseau prévues pour 2018 (pour avis)
- 2- Organisation de campagne IR/TH 2017 et point d'étape sur l'accueil sur rendez-vous à Saint Leu.
- 3- Présentation du Prélèvement A la Source (PAS)
- 4- Bilan de l'expérimentation de caisse sans numéraire à Ecoeu
- 5- Point d'étape sur le pôle départemental de régularisation et le pôle juridictionnel
- 6- Présentation du protocole accueil du CFIP d'Argenteuil
- 7- Questions diverses

1- Opérations de réorganisation du réseau pour 2018 (pour avis)

La direction du Val d'Oise envisage les opérations de restructurations suivantes :

- fusion au 1er janvier 2018 des SIP d'Ermont Est et Ouest :

Ensemble des 2 services : 46 agents concernés (44 emplois au Tagerfip).

Une réflexion d'ensemble sur le réaménagement du site d'Ermont sera probablement menée.

La CGT a demandé à la direction quel était le devenir des SIE d'Ermont, qui sont disséminés sur plusieurs étages. La direction a répondu qu'elle ne pouvait pas répondre à cette question avant que l'étude de réaménagement ne soit menée.

La CGT a re-demandé à la directrice où en était la résolution promise du problème des clés de parking sur Ermont. Elle a répondu qu'une étude était faite pour un remplacement de toutes les anciennes clés par un nouveau système unique, mais que cela avait un coût...

Concernant le pôle Enregistrement d'Ermont, la directrice a assuré que la réflexion globale sur Ermont prendrait aussi le pôle Enregistrement en compte, comme l'ensemble des services.

La CGT a dit à la directrice que tout cela aurait pu être anticipé, surtout avant l'arrivée récente de la trésorerie de Sannois. Les agents en ont marre des réorganisations incessantes !

- fusion au 1er janvier 2018 des SIP de Pontoise Est et Sud (fermeture du SIP Sud)

Ensemble des 2 services : 55 agents concernés (56 emplois au Tagerfip).

C'est le SIP Sud qui va fermer pour calquer l'organisation des SIP avec celle des SIE (le SIE Sud a été fermé récemment).

Le schéma d'implantation suite aux travaux de Cergy visant à installer les collègues de l'actuel SIP Sud au RDC et du SIP Est au 1^{er} étage reste valable.

- fusion au 1er janvier 2018 des SPL de Franconville, Sannois, et Ermont Collectivités (ces

SPL sont tous situés dans le CFIP d'Ermont) :

Ensemble des 3 services : 30 agents concernés (28 emplois au Tagerfip).

Une réflexion d'ensemble sur le réaménagement du site d'Ermont sera probablement menée (voir ci-dessus fusion des SIP d'Ermont).

- fusion des SPF de Cergy 1 et 4 (fermeture du SPF 4) :

Prévue au départ pour 1^{er} semestre 2018, la mise en place de cette fusion est décalée à 2019 suite à un problème avec le logiciel Fidgi.

Ensemble des 2 services : 26 agents concernés (27 emplois au Tagerfip).

Le service fusionné disposera de 2 adjoints.

- fusion des SPF de Saint leu 2 et 3

Prévue au départ pour 2nd semestre 2018, la mise en place de cette fusion est décalée à 2019 suite à un problème avec le logiciel Fidgi.

Ensemble des 2 services : 23 agents concernés (26 emplois au Tagerfip).

Le service fusionné disposera de 2 adjoints.

Les modalités pratiques de ces fusions (Métiers/Ressources Humaines/Logistique-Immobilier), seront fixées par des groupes de travail pilotés par la direction du Val d'Oise. La direction affirme que ces modalités pratiques sont donc inconnues à la date d'aujourd'hui et seront élaborées en plusieurs phases.

Conséquences sur les collègues des services fusionnés :
--

Conséquences sur les conditions de travail et le service public

Conséquences concrètes sur les conditions de travail sont inconnues aujourd'hui (des groupes de travail pilotés par la direction sont à venir). Sauf une chose : travailler dans des équipes plus étoffées sera un progrès pour assumer les missions et les absences.

Mais pour la CGT, ces réorganisations sont faites pour palier les suppressions d'emplois de ces dernières années (30 000 suppressions d'emplois en 15 ans à la DGFIP).

Les emplois de chefs de services qui seront supprimés seront remplacés par des emplois d'inspecteur, sauf pour les services les plus importants (= chef de service remplacé par un emploi A+ d'inspecteur divisionnaire classe normale d'adjoint). La CGT a demandé à la direction de préciser quel service serait doté d'un A+. La direction a répondu que l'accord de la DG était nécessaire sur ce point (on ne sait pas encore quel service est considéré comme « important », ni quels agents sont visés). C'est flou !

Les chefs de services dont les postes seront supprimés ont la garantie de rester « chargé de mission » pendant 3 ans, avec maintien de leur rémunération et priorité sur les affectations.

Il y a 4 ans, l'IFRAP (Institut pour la Recherche sur les Administrations Publiques : think tank libéral), préconisait de réduire le nombre de SIP et SIE à 100 sur toute la France, et le nombre de SPF à 12. Pour la CGT, il est clair que l'on va dans ce sens inquiétant pour les agents et les usagers !

Conséquences sur les affectations :

La CGT s'est assurée auprès des directeurs que la situation des agents détachés était claire qu'ils étaient au courant des projets de la direction les concernant.

Rappel du fonctionnement du système de mutations :

Les affectations des agents A, B et C se font en deux temps :

- 1) La mutation nationale : lors du mouvement de mutations nationales, nous sommes tous affectés sur une Direction/RAN/Mission-Structure. Les demandes de mutations nationales annuelles se font en décembre, les affectations sont dévoilées suite aux CAP Nationales qui se tiennent en mai/juin.
- 2) La mutation locale : une fois les projets de mutations nationales connus (printemps), les agents doivent déposer auprès de la DDFIP du département une fiche de vœux locale (ou fiche de mutation locale). Les affectations sur leurs Commune/Service sont dévoilées suite aux CAP Locales, qui se tiennent en juin/juillet pour le 1^{er} septembre suivant.

En résumé :

- **Mutations nationales = Direction/RAN/Mission-Structure (CAPN au printemps)**
- **Mutations locales = Commune/Service (CAPL début d'été).**

Conséquences pratiques sur les affectations :

Pour les agents des services fusionnés, une CAP Nationale « de régularisation » officialisera la nouvelle affectation nationale de fait (changement du nom du nouveau service fusionné, dans lequel les emplois des anciens services seront basculés).

Dans le cas d'une fusion de services, deux cas de figure peuvent de présenter :

1) l'agent accepte de suivre sa mission (il reste dans le service fusionné) :

En l'absence de changement de RAN, l'agent reste titulaire de son affectation nationale (Direction/RAN/Mission-Structure), mais il n'en est pas de même au plan local. C'est pourquoi les agents concernés devront déposer une fiche de vœux au mouvement de mutations locales pour demander leur priorité sur le poste. La liste des agents concernés sera établie précisément par la direction.

2) l'agent refuse de suivre sa mission (il souhaite quitter le service fusionné) :

Les agents qui ne souhaiteront pas suivre leur mission resteront titulaires de leur affectation nationale. Ils bénéficient d'une garantie de maintien dans leur commune d'affectation locale, sauf s'il ne subsiste plus, sur la commune d'affectation locale, d'emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent.

Dans ce cas de figure, 2 hypothèses :

a) il subsiste sur la commune d'affectation locale des emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent (= son affectation nationale) :

L'agent dispose alors de la *garantie de maintien à résidence dans la même commune*. Il n'a pas à formuler de demande de mutation nationale. Ensuite, au niveau local, il est affecté ALD sur la commune.

b) il ne subsiste plus sur la commune d'emplois correspondant à la RAN/mission/structure de l'agent (= son affectation nationale) :

L'agent dispose alors d'une *priorité pour une affectation sur la même mission/structure* au sein de la même RAN mais dans une autre commune. L'agent ne doit pas faire de demande de mutation nationale. En revanche, il doit en faire une au niveau local en déposant un fiche de vœux lors du mouvement local (fin mai début juin selon le grade).

* RAN : Résidence Administrative Nationale : c'est notre affectation géographique décidée par le mouvement de mutations nationales qui nous a affecté. Dans le Val d'Oise, il y a 4 RAN, qui comprennent l'ensemble des services du 95 : Argenteuil, Cergy, Ermont/St Leu, Garges.

Conséquences sur les rémunérations :

Les agents dont le service aura été fusionné ne peuvent bénéficier de la prime de restructuration de service car cette prime ne s'applique que lorsqu'un service est transféré sur une autre commune.

2- Organisation de campagne IR/TH 2017 et point d'étape sur l'accueil sur rendez-vous à Saint Leu.

21- Organisation de campagne IR/TH 2017

Dates limites de dépôt : 17/05/17 pour le papier, 06/06/17 pour les télédéclarations (le seuil d'obligation de déclaration en ligne est de 28 000 € de revenu fiscal de référence 2016).

Nouveautés 2017 :

- PAS oblige*, les contribuables doivent joindre obligatoirement un RIB à leur déclaration. Les coordonnées bancaires sont imprimées sur la déclaration, ce qui, selon la direction, est permis par la CNIL et ne pose aucun problème de sécurité bancaire pour les usagers. Mais, les représentants du personnel ont fait valoir qu'un grand nombre de déclarations sont déposées sans RIB, surtout dans les sites à population modeste, comme Garges. La direction a répondu qu'une relance serait faite. Mais la CGT a alerté la direction sur un risque évident : la campagne de relance des RIB va retarder l'édition des avis d'imposition et donc engorger les accueils par un afflux de contribuable en septembre. Selon la direction, ce point est à l'étude à la direction générale et devrait faire l'objet d'un traitement informatique qui éviterait cette difficulté.
- la rubrique Réductions et crédits d'impôts est remplacée par une déclaration « RICI ». Pour la CGT, c'est une complexité de plus, surtout pour les personnes âgées et les plus modestes.
- possibilité de rentrer des SPI fictifs pour faire de l'assistance sur les ordinateurs libre-service des accueils.
- si le déclarant 2 du foyer fiscal n'est pas suffisamment renseigné (au moins nom et prénom absent), la déclaration est adressée à l'utilisateur avec une situation de famille « célibataire » à rectifier.

Organisation :

Pour la CGT, la campagne IR ne doit pas provoquer une dégradation des conditions de travail, en particulier dans le respect des pauses des collègues à l'accueil.

- Les horaires des services sont inchangés (8h45-12h15 et 13h30-16h sauf les mercredi et jeudi 8h45-12h15), sauf le dernier jour mercredi 17 mai : ouverture jusqu'à 16h. La CGT a demandé si l'ouverture toute la journée du 17/05 concernait aussi les SIE. Réponse de la direction : non.
- Le site d'Enghien bénéficie d'un renfort Assiette pendant cette période, après avoir eu un renfort recouvrement pendant plusieurs semaines (dixit la direction).
- mise en place d'ordinateurs libre-service dans tous les accueils des grands sites. Présence de volontaires du service civique préalablement formés. Participation des contrôleurs stagiaires à l'assistance en libre-service.
- maintien de la présence des vigiles.
- accueil téléphonique par des cellules dédiées sur les grands sites sauf Garges (sur Cergy, la campagne a lieu pendant les travaux de désamiantage du premier étage, donc les horaires des travaux sont prévus en dehors de ceux de la cellule téléphonique).
- sur Garges, la directrice affirme avoir contacté les maires de Garges, Sarcelles et Villiers pour faire une formation des agents de mairie afin de répondre aux questions les plus courantes (par ex : qu'est-ce qu'un identifiant ?) et éviter des orientations inutiles de contribuables vers le CFIP de Garges.
- les référents accueil seront dotés de téléphones portables. La CGT a demandé si le numéro de portable était communicable aux usagers. Réponse de la direction : non, c'est juste pour faciliter les

liaisons entre collègues des accueils des grands sites et des trésoreries de proximité.

Point sur les 2 premières semaines d'accueil (du 11 au 21 avril 2017) :

Le nombre de réceptions sur l'ensemble du département est en recul de 23 % par rapport aux 2 premières semaines de la campagne précédente (-21 % dans les grands sites, -27 % dans les trésoreries). Sauf Ermont : +5 % (arrivée récente de la trésorerie d'Eaubonne).

*PAS : Prélèvement A la Source

22- Point d'étape sur l'accueil sur rendez-vous à Saint Leu.

Mise en place depuis janvier 2017. 185 demandes de rendez-vous, dont seulement 10 par Internet et 175 par les agents. 53 demandes de rendez-vous ont été annulées suite à contre-appel téléphonique. 78 rendez-vous ont été tenus pour le recouvrement, 54 pour l'assiette. 11 rdv n'ont pas été honorés et 1 rdv a été annulé à l'initiative de l'utilisateur.

Plages de 20 mn par rendez-vous avec possibilité de « bloquer » deux plages de 20 mn pour un même rendez-vous.

Contactez vos représentants CGT en cas de problème sur ce sujet en écrivant à :

cgt.ddfip95@dgifp.finances.gouv.fr

3- Présentation du Prélèvement A la Source (PAS) : dispositif d'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement de la mise en place du PAS se traduit par une politique de formation des personnels et de communication vers les partenaires de la DDFIP du Val d'Oise.

Sur Ulysse95, des boutons permettent un accès facilité aux questions réponse de la DG et aux renseignements du site impôt-services.

Une correspondante départementale est chargée de cet accompagnement.

4- Bilan de l'expérimentation de caisse sans numéraire à Ecoen

La mise en place de cette expérimentation date du 15 juin 2016. Sont concernés la trésorerie d'Ecoen, mais aussi les trésos « de dépôt » : Ezanville, Montmorency, Villiers.

Selon la direction, les conséquences sur le comportement des usagers est positif : utilisation des paiements en carte bleue en augmentation de 24 % sur les 4 trésoreries (Ecoen +15%), sans provoquer de hausse des paiements par chèque (-12 % sur Ecoen, +9 % sur Ezanville).

La direction affirme qu'aucun agent n'a manifesté le souhait d'arrêter cette expérimentation. En effet, elle procure une sécurité (fini les espèces) et un confort (fini le comptage des pièces).

La direction est favorable à étendre ce dispositif sur un autre site. Elle n'a pas dit lequel...

Pour autant, la direction est obligée d'admettre, comme le disent les collègues, que ce système pénalise les plus modestes qui n'ont pas d'autre moyen de paiement que les espèces. Placée devant ce constat, la directrice a répondu : les usagers qui n'ont que du numéraire pour payer, on ne peut rien pour eux dans le cadre de cette expérimentation, mais il existe les trésoreries de dépôt à trois kilomètres (!). Qu'en sera-t-il de cette injustice si la direction étend cette expérimentation ? Elle s'étendra, elle aussi !

Pour la CGT, les pauvres devraient être une préoccupation principale du service public ! La direction semble plus sensible à l'argument de la baisse des coûts du transport des fonds en numéraire...

5- Point d'étape sur le pôle départemental de régularisation et le pôle juridictionnel

51- Point d'étape sur le pôle départemental de régularisation

Ce pôle a été mis en place en juin 2016 pour participer à la régularisation des « repentis fiscaux », c'est-à-dire aux contribuables désireux de déclarer leurs avoir détenus à l'étranger suite à la communication, par des lanceurs d'alerte, de listes d'évadés fiscaux.

Ce « PDR » est piloté par le responsable de la BCRP d'Ermont (Brigade de Contrôle Revenus Patrimoine). Il est composé de 10 agents instructeurs (8 A et 2 B), et d'un agent C pour le bureau d'ordre. Ces collègues ont reçu une formation spécifique. En septembre, 2 A ont quitté la direction suite aux mutations, ayant été remplacés par 2 nouveaux A qui ont été formés en interne (l'un d'eux a rejoint le PDR en janvier 2017 pour des raisons d'organisation interne).

Le PDR d'Ermont n'a reçu en juin 2016 qu'une partie des dossiers qu'il devait traiter en 2016 pour des raisons d'espace et de capacité de stockage. Le surplus est stocké au STDR avec un système d'approvisionnement cyclique.

Depuis la création du PDR, 322 lettres de proposition de transaction ont été produites, avec une montée en puissance depuis le premier trimestre 2017. Chiffres : 53 176 000 € d'avoirs à l'étranger régularisés, auxquels ont été appliqués 6 118 000 € de droits d'impôt sur le revenu, ISF et droits de mutations + 3 197 000 € de pénalités, soit des recettes pour le Trésor Public de 9 315 000 € cumulés. Le taux moyen d'imposition est de 17,72 %.

Le nombre de lettres de transactions attendu pour 2017 est de 750 à 800.

La CGT a attiré l'attention de la direction sur le fait que cet objectif devait être proratisé en fonction des absences prévues de collègues. La direction a consenti un accord de principe pour adapter son chiffre.

Les représentants CGT ont également constaté les bienfaits de l'imposition de ces avoirs financiers, mais ils ont regretté que cela se fasse dans un contexte de suppressions d'emplois, ce qui a pour conséquence de dégrader la *mission de contrôle des Dossiers à Fort Enjeux*. Les 10 emplois attribués au Val d'Oise en septembre 2016 pour effectuer cette mission ont été affectés par la direction au pôle juridictionnel. La direction a répondu qu'un contrôle des DFE était effectué « a minima » et que l'objectif de contrôle des DFE avait été atteint à 95 % avant la mise en place du PDR, ainsi que la taxation de l'ISF.

La CGT a également demandé quel est l'objet de l'audit diligenté dans ce service. La direction a répondu de manière évasive qu'elle visait un problème particulier, mais sans souhaiter visiblement en dire davantage.

La CGT a demandé à la direction quel était l'avenir du PDR. La direction a répondu qu'il était censé s'arrêter en mars 2018, qu'en mai/juin, la BCPR serait renforcée, et que la BCSP avait quasiment un renfort en permanence (Brigade de Contrôle sur Pièce). En 2017, la consigne assumée serait de lever le pied sur le contrôle, pour donner priorité à la mission de régularisation, ce qui n'est pas optimum (dixit la direction).

Contactez vos représentants CGT en cas de problème sur ce sujet en écrivant à :

cgt.ddfip95@dgif.finances.gouv.fr

52- Point d'étape sur le pôle juridictionnel

Depuis septembre 2016, la division des affaires juridiques (DAJ) s'est vu attribuer, en plus de sa compétence Val d'Oise pour les affaires portées devant le Tribunal Administratif de Cergy, les instances concernant les contribuables domiciliés dans les Hauts de Seine (sauf les affaires ordonnancées par des directions nationales ou spécialisées). La DAJ est installée à Cergy, immeuble

Le Montaigne.

8 nouveaux arrivants ont été affectés dans ce service au 1^{er} septembre pour faire face cette augmentation de compétence géographique. En effet, début septembre, la DAJ recevait 1130 dossiers de la DDFIP des Hauts de Seine. De plus, du 1^{er} septembre au 31 mars, le Tribunal Administratif de Cergy a transmis 575 nouvelles instances à la DAJ (l'an dernier sur la même période, c'était 197 instances nouvelles).

Malgré cette charge de travail accrue, les résultats du service sont très bons, puisque le taux de production des premiers mémoires dans les 6 mois compte-tenu du stock d'affaires en cours de plus de trois mois est de 89 % (similaire à 2015).

Pour 2017, la direction s'annonce prudente car l'apprentissage de nouveaux rédacteurs n'est pas encore achevé. Le tissu fiscal du 92 apporte une fiscalité nouvelle et complexe (fiscalité patrimoniale et évaluation foncière). De bon augure selon la direction : les travaux de transmission des pièces devraient s'amenuiser au fur-et-à-mesure que les affaires transférées des Hauts de Seine seront jugées (cela exige des démarches rapides et chronophages).

Pour la CGT, les très bons résultats obtenus sont le fruit du travail des collègues, mais cela ne doit pas se faire au prix d'un stress accru. Le transfert de mission du 92 vers le 95 en septembre 2016 s'est fait sans transfert des compétences, puisque les agents du 92 n'ont pas souhaité suivre leur mission à Cergy, et on les comprend (exemple : évaluations foncières), mais cela a créé des tensions. La direction a répondu être vigilante sur ce point.

Contactez vos représentants CGT en cas de problème sur ce sujet en écrivant à :
cgt.ddfip95@dgif.finances.gouv.fr

6- Présentation du protocole accueil du CFIP d'Argenteuil

Ce protocole ne se différencie pas des protocoles appliqués dans les grands sites.

Contactez vos représentants CGT en cas de problème sur ce sujet en écrivant à :
cgt.ddfip95@dgif.finances.gouv.fr

7- Questions diverses

- **Cergy Amendes :**
Souffrance des collègues !

Les collègues n'en peuvent plus de se faire agresser à l'accueil de ce service.

Pour la CGT, la direction ne peut pas laisser les choses en l'état. Nous avons demandé à la direction de prendre des mesures spécifiques : caméra, enregistrement des redevables... La direction a répondu par la négative car selon elle, *le dispositif des fiches agression est adapté et doit être utilisé par les agents*. Elle s'est déclarée spécifiquement attentive à cette situation. L'arrivée prochaine d'un nouveau collègue issu de la RATP devrait, selon elle, soulager ce service. A voir... Le développement du paiement à distance est souhaité par la direction, qui dit en même temps que cette mission de recouvrement des amendes incombe à la DGFIP (en gros, il faut le faire...). Plusieurs agents sont en souffrance, certains sont exemptés d'accueil par le médecin de prévention, c'est dire que cette mission nuit à leur santé !

- **Argenteuil Municipale :**
Où en est le déménagement ?

Des discussions prometteuses étaient jusqu'alors en cours avec la mairie d'Argenteuil. La CGT a demandé où cela en était. La direction a répondu que la première proposition chiffrée de la mairie

d'Argenteuil n'était pas acceptable. Un changement à la tête du secrétariat général de mairie rend plus long le délai de réponse concernant un deuxième projet proposé à la mairie par la DDFIP. Au vu de ce délai d'attente, la DDFIP nous a informé avoir peut-être trouvé un projet alternatif dans d'autres locaux, mais sans vouloir nous dévoiler l'adresse... Ce qui est sûr, c'est que l'échéance envisagée du 1^{er} septembre ne sera pas tenue.

- **Trésoreries de Bezons et Cormeilles :**
Quel avenir ?

La direction nous a informé que le projet de regroupement avec le SPL d'Argenteuil n'était avalisé par le ministère. Le transfert de ces services se ferait au mieux en 2019. La direction assure que d'ici-là, en cas de départs en mutations, elle remplacera les agents partis. Promesse à tenir !

- **Trésorerie d'Enghien :**
Borne accueil, ou pas ?

La CGT a fait part de l'inquiétude des collègues de l'accueil d'Enghien au sujet de l'installation d'une borne accueil. La direction nous a répondu qu'il n'était pas dans ses projet d'installer une telle borne accueil dans ce poste.

- **Trésorerie d'Enghien :**
Prime d'accueil et prime de caisse...

Des collègues d'Enghien qui participent à l'accueil se posent la question de leur droit à ces primes. La direction nous a répondu que le droit à ces primes était différencié en fonction de la mission : accueil ou caisse, ce n'est pas la même chose.

- **Argenteuil CfiP :**
Poussière en octobre, mais toujours pas de communication de la direction.

Les agents exposés à la poussière suspectée d'être amiantée en octobre n'ont pas reçu la communication promise par la direction, qui se veut rassurante devant les représentants du personnel. Mais comme cette poussière émanait d'un chantier de désamiantage, nous avons insisté, et la directrice avait fini par dire en mars : « d'accord, je vais communiquer avec les agents du site ». Depuis... Rien.

La direction vient de nous répondre qu'elle allait relancer le service BIL (Budget Immobilier Logistique) qu'elle a chargé de cette tâche. A suivre...

- **Cross de Bercy :**
Accorder la journée d'autorisation d'absence aux participants du Val d'Oise

Face au délai de transport (environ 3 heures minimum au total), à la durée de l'épreuve, à l'heure à laquelle est elle programmée (entre 11h et 13h), nous demandons tous les ans à la direction de ne pas ergoter sur l'absence à accorder : la journée. La direction nous a répondu étudier le sujet. A suivre !